

ASSOCIATION LES AMIS DE RITA

Protection et sauvetages animaliers



Déclaration faite le : **26 novembre 2015** à la Préfecture d'Evry

Association Les Amis de Rita

7 place de la Nérac - 91800 Boussy Saint Antoine

06.29.58.34.79

Facebook : Méghane Rita ALADR PA

Mail : association.lesamisde.rita@gmail.com

<http://www.associationlesamis.wix.com/aladr>

L'histoire de ALADR :

Le 4 Mars 2009... Mon papa m'a offert le plus beau des cadeaux, l'être que j'allais le plus aimer au monde. Une jolie jument alezane âgée de 5 ans qui allait s'appeler **Rita**. **Rita** et moi coulions des jours heureux jusqu'en 2013.

Lors du grand déménagement, **Rita** est confiée à un ami de la famille qui est dans le monde des chevaux de course. Mais, il nous a trahi et a vendu **Rita** derrière notre dos, en quelques jours seulement...

Lorsque je m'en suis rendu compte, il était trop tard. J'ai tout mis en œuvre pour la retrouver mais il était trop tard. Plus de 12500 personnes ont rejoint mon combat sur les réseaux sociaux.

Rita a été abattue à l'abbatoir de Vendôme.

Une longue période commençait. Des pleurs, des malheurs, un cœur et une vie brisés. Je n'avais plus la force d'avancer. Jusqu'au moment où je décide de donner ma vie aux animaux en détresse. C'est alors que je deviens végétarienne et que je décide de sauver des vies, à défaut de n'avoir sauvé **Rita**.

En 2014, les premiers sauvetages commencent. C'est le **26 Novembre 2015** que le statut d'association à but non lucratif de loi 1901 est déposé à la préfecture d'Evry.

Déjà des dizaines d'animaux sauvés : chiens, chats, NAC.

Nous travaillons uniquement avec des familles d'accueil, car nous refusons de mettre nos protégés en cage. Nous préférons les laisser libre ainsi de les sociabiliser avec d'autres espèces et les habituer à la vie de famille.

L'association a été créée en hommage à ma jument, elle est devenue mon seul combat pour remonter la pente. Je donnerais force et âme pour sauver des vies.

Rita est mon étoile et celle de tous mes protégés. Sans elle, rien n'aurait été possible. De sa perte, elle est devenue mon courage quotidien.

Une procédure judiciaire a été lancée pour la venger.

A **Rita**.

Méghane SILVA



Notre mission :

L'association intervient lors d'abandons ou lorsque des animaux errants sont retrouvés sur la voie publique. Nous leur trouvons une famille d'accueil, leur donnons les soins nécessaires, leur réapprenons à faire confiance en l'humain et à oublier au maximum leur souffrance. Nous les gardons à charge jusqu'à leur adoption.

Nous organisons également des campagnes de stérilisations pour éviter aux chats errants de proliférer massivement, puis de donner naissance à des êtres qui n'auront pas la chance de vivre en sécurité. Nous avons une trentaine de chats errants à charge, les plus sociables ont quand à eux, réussi à trouver une famille pour la vie.

SOS reçu

Recherche d'une famille d'accueil et de moyens financiers

Sauvetage de l'animal. 40 jours minimum en famille d'accueil, bilan de santé et mise en règle. Mise à l'adoption de l'animal.

Etude des propositions d'adoption, pré-visite chez les potentiels adoptants, rencontre entre l'animal et la future famille. Post-visite 1 mois après l'adoption. Changement de propriétaire et adoption définitive 1 an après l'adoption.

Nous sommes exigeants quand au choix de nos adoptants, mais nous en sommes obligés. Les sauvetages sont longs et coûteux, la plupart du temps l'animal a subi des traumatismes. Nous accompagnons nos familles adoptives jusqu'au décès de l'animal et avons mis en place un groupe de « Pet Sitter » afin d'aider les familles à faire garder les animaux durant leurs absences.

Nos besoins :

● **Nous sommes en constante recherche de familles d'accueil**, pour accueillir nos protégés lors de leurs sauvetages. Le rôle de la famille d'accueil est de les aider à reprendre confiance en l'humain. Certains ont besoin de soins et ont un délais de convalescence.

Il y a 3 types d'accueil :

- FA d'urgence (quelques jours)
- FA longue durée (jusqu'à l'adoption de l'animal)
- FA retraite (jusqu'au décès de l'animal)

Dans chacun des cas de figure, l'association prend en charge tous les frais vétérinaires de l'animal. La famille d'accueil peut prendre en charge l'alimentation (ainsi que la litière s'il s'agit d'un chat ou NAC) si elle le souhaite.

● **Nous avons besoin de bénévoles :**

- _ Lors de l'organisation des collectes de nourriture
- Lorsque nous devons récupérer les dons offerts à l'association
- Lors des trappages d'animaux errants
- Lorsque nous devons nourrir des animaux errants
- Lorsque nous avons besoin de covoiturages pour nos protégés ou leur nourriture
- Lors des pré-visites & post-visites

● **Nous avons besoin d'aide financière :**

- _ Via notre cagnotte « PotCommun »
- Par chèque, espèce ou virement bancaire
- En achetant nos articles disponibles à la vente

● **Nous avons besoin d'adhérents :** Pour le devenir, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site internet ou en faire la demande à un membre de l'association. Vous pourrez donc recevoir le bilan de l'association chaque année, ainsi que votre carte d'adhérent. Le montant de l'adhésion est de 20€ par an.

● **Nous avons besoin de Marraines & Parrains :** Cela consiste à donner un don chaque mois pour l'animal de votre choix. En principe il s'agit d'un animal devant recevoir beaucoup de soins vétérinaire ou un animal qui est en FA retraite (qui ne pourra jamais être adopté et restera à charge de l'association à vie).

Etre Marraine ou Parrain permet à l'animal d'être sauvé : d'avoir une solution à long terme. Vous recevrez régulièrement des nouvelles de votre filleul et pourrez bien sûr lui rendre visite.

Il n'y a pas de petits dons. L'association ne peut pas vivre et continuer son combat sans vous. Nous sommes leur seule voie, ils ont besoin de vous, de nous, pour espérer une vie meilleure.

Nos interventions :

Nous intervenons dans différents cas :

- Lors d'une menace de mise à la rue d'un animal,
- Lors d'un cas de maltraitance,
- Lorsqu'un animal est retrouvé errant, blessé ou décédé,
- Lorsqu'un animal est retrouvé errant et non identifié,
- Lorsqu'un animal est abandonné directement à l'association,
- Lorsque nous dénonçons les animaleries faisant vivre un calvaire aux animaux,
- Lorsque des animaux sont retrouvés non sevrés, l'association ayant l'équipement et l'expérience pour,
- Lorsqu'un propriétaire possède un animal avec des problèmes de comportement, nous l'aidons à les régler afin d'éviter un abandon,
- Lors de trappages de chats sauvages, avec du matériel adapté.

Nous intervenons dans toute l'île de France et nous tenons disponible pour aider d'autres associations à rapatrier les chiens des îles, vivant un atroce calvaire où ils sont bien souvent errants, maltraités, malades, blessés...

Les urgences ne cessent d'arriver en nombre, mais par manque de places et de moyens, nous ne pouvons toutes les accepter.

Le sauvetage animalier est une chaîne de solidarité où chaque maillon est important :

- La personne lançant le SOS
- L'association
- La famille d'accueil
- Le vétérinaire
- Les donateurs
- Les bénévoles
- Les adoptants

Pour adopter un animal chez nous :

- Vous devez dans un premier temps remplir le formulaire de demande d'adoption téléchargeable sur notre site internet (un envoi par courrier postal est possible). Une fois celui-ci reçu, il sera étudié sous une semaine.
- Vous devez remplir tous les critères d'une bonne famille et être apte à apporter tout le nécessaire à l'animal.
- Si nous donnons un avis favorable à cette demande d'adoption, une pré-visite sera faite à votre domicile, si celle-ci est également positive, vous pourrez rencontrer l'animal.
- L'adoption se fait en deux parties. Si celle-ci est accordée, une post-visite « surprise » sera effectuée 1 mois après l'adoption. La première partie de l'adoption est donc validée.
- Dans une deuxième partie, un délai de 1 an est obligatoire. Une fois ce délai passé, nous procédons au changement de propriétaire auprès de l'ICAD et l'animal est donc définitivement le votre.

Retenez également qu'en cas de mauvais traitements, l'animal vous sera retiré et une plainte sera déposée contre vous, étant donné qu'il est protégé par un contrat d'adoption à vie dans lequel vous avez signé des engagements que vous êtes tenu de respecter point par point.

Pour devenir famille d'accueil :

- Vous devez remplir le formulaire de proposition de famille d'accueil téléchargeable sur notre site internet (un envoi par courrier postal est possible). Une fois celui-ci reçu, il sera étudié sous une semaine. Une pré-visite est donc organisée à votre domicile.
- Une fois celle-ci validée, vous pourrez définitivement être famille d'accueil auprès de l'association, dès la signature du contrat respectif.
- Vous vous engagez à apporter tous les soins nécessaires : éducation, amour et bonheur à l'animal. Nous prenons en charge les frais vétérinaires de l'animal ainsi que les frais alimentaires si vous ne pouvez les assumer.
- L'animal est protégé par un contrat de famille d'accueil. En cas de mauvais traitements, l'animal vous sera retiré et une plainte sera déposée contre vous.

Pourquoi adopter en association ?

- Offrir une nouvelle vie à un animal ayant connu la misère.
- Sauver deux vies ; l'animal adopté & celui qui prendra sa place.
- Faire une bonne action.
- Ne pas enrichir les commerces lamentables (particuliers, animaleries...).
- Eviter le surplus de fourrière et SPA, donc faire éviter des euthanasies massives.
- L'animal vous sera reconnaissant.
- Avoir la certitude d'avoir un animal en bonne santé.
- Avoir un animal en règle (identification, vaccins, test, déparasitage interne et externe).
- Adopter le compagnon qui vous correspondra.
- Prendre le temps de réfléchir avant d'adopter.
- Rencontrer l'animal, connaître ses ententes et son caractère.
- Avoir 1 mois d'adaptation avant l'adoption finale.
- Avoir une aide à disposition tout au long de la vie de l'animal.
- Avoir une possibilité de garde de l'animal durant vos vacances.

TARIF ADOPTION			
TYPE	ACTES	PRIX ASSO	PRIX HORS ASSO
Chaton mâle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination	125 €	237 €
Chaton femelle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination	125 €	237 €
Chat mâle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination, rappel & castration	180 €	317 €
Chat femelle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination, rappel & stérilisation	190 €	397 €
Chiot mâle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination	200 €	220 €
Chiot femelle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination	200 €	220 €
Chien mâle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination, rappel & castration	240 €	380 €
Chien femelle	Traitement interne & externe, identification, primo vaccination, rappel stérilisation	285 €	497 €

L'association ayant des tarifs « associatifs » vous permet d'adopter un animal en règle à un prix très raisonnable. Si vous faites vous-même les mises en règle chez votre vétérinaire, ils seront bien plus coûteux.

DEFENDRE LES ANIMAUX, CE N'EST NI FACILE, NI AMUSANT .

VOUS SEREZ SOUVENT FATIGUÉS DE NE PAS ÊTRE COMPRIS, DE
RÉPÉTER SANS CESSER LES MÊMES CHOSES, DE COTOYER CHAQUE JOUR
LA SOUFFRANCE, DE RESENTIR L'IMPUISSANCE...

N'ABANDONNEZ JAMAIS !

VOUS ÊTES LEUR VOIX.

ET SI VOUS POUVEZ SAUVER RIEN QU'UN PETITE VIE, ALORS
VOUS AVEZ DÉJÀ GAGNÉ.



AIMER ET ÊTRE RESPONSABLE, C'EST STÉRILISER OU CASTRER SON ANIMAL POUR LES RAISONS SUIVANTES :

FEMELLE :

- Eviter des portées massives (1 chaton sur 12 trouve un foyer à vie)
- Eviter les tumeurs mammaires et des ovaires (96% des chattes sont touchées)
- Eviter que la chatte ne s'enfuit de chez vous
- Eviter les miaulements intenses lors des chaleurs
- Eviter les transmissions du FELV & FIV
-

MÂLE :

- Eviter des reproductions massives (1 chaton sur 12 trouve un foyer à vie)
- Eviter les bagarres de territoire et donc les transmissions du FELV & FIV
- Eviter les jets d'urine lors des marquages de territoire
- Eviter d'avoir un chat fugueur
- Eviter les tumeurs



« JE SUIS MAMAN DE 57 CHATS. JE NE CONNAIS AUCUN PLAISIR DE MATERNITÉ, JUSTE LA FATIGUE DE METTRE AU MONDE DES CHATONS À LA CHAÎNE, POUR ENSUITE ME LES RETIRER, LES EUTHANSIER OU LES ABANDONNER. »

Grisette, 8 ans

NE PAS STÉRILISER SON CHAT TUE.

Année 0



1 couple...

Année 1



Jusqu'à 12 chatons (3 portées)

Année 2



Jusqu'à 144 chats

Année 3



Jusqu'à 1728 chats

Année 4



Jusqu'à 20736 chats

Nous vous remercions de l'interêt et de l'aide que vous portez à notre association ainsi qu'à nos protégés. Sans vous, nous sommes impuissants. Merci à vous de faire partie de cette magnifique aventure.

A Rita